



Société anonyme au capital de 164.509.000 dirhams
Siège social : TWIN CENTER, Tour A, angle Bd. Zerktouni et Bd. Al Massira Al Khadra,
BP 16016, Maarif - CASABLANCA
RC N° 89.663 – CASABLANCA

Complément de l'avis de réunion SMI publié dans le journal l'Economiste du 26 mai 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société “ société métallurgique d'imiter”, conformément à l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et en raison de l'intention des actionnaires de désigner des administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des sociétés cotées, il a été décidé de l'inscription des projets de résolutions suivants en complément de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020.

Proposition de résolution :

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'Administrateur indépendant M /Mme. ___* et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

* la présente résolution sera complétée après décision de l'assemblée.

Proposition de résolution :

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'Administrateur indépendant M/Mme. ___** et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

** la présente résolution sera complétée après décision de l'assemblée.

Les autres dispositions de l'avis de réunion SMI publié dans le journal l'Economiste du 26 mai 2020 restent inchangées. <https://leconomiste.com/eleconomiste/5768/#p=24>

Annexe : Projets de résolutions SMI après complément

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 91 144 420 ,57 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2019.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée par les lois en vigueur, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice :

-	Bénéfice net comptable	91 144 420,57DH
-	Report à nouveau sur exercices antérieurs	502 193 547,66DH

-	Solde	593 337 968,23DH

Elle décide, en conséquence, d'affecter au compte « report à nouveau » le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 91 144 420 ,57 DH.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'Administrateur indépendant M /Mme. __* et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

* la présente résolution sera complétée après décision de l'assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'Administrateur indépendant M /Mme. __** et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**la présente résolution sera complétée après décision de l'assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, de Mme Noufissa KESSAR et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Amina BENKHADRA pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de MANAGEM, représentée par M. Youssef EL HAJJAM, pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de SIGER, représentée par M. Hassan OURIAGLI, pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de M. Ahmed LOUALI.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes FIDAROC GRANT THORNTON, représenté par M. Fayçal MEKOUAR, pour une durée statutaire de trois années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes DELOITTE AUDIT, représenté par Mme Sakina BENSOU DA KORACHI, pour une durée statutaire de trois années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi

---()---

* * *

*